



Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

JUIN 2015 N° 32



Chers amis de l'AUPAR,

La vie du port s'anime, chacun prépare son bateau pour les beaux jours et vérifie les équipements de sécurité et matériels divers en particulier pour s'adapter à la nouvelle Division 240 qui régit les règles de sécurité de plaisance. Ce qui a changé est rappelé dans la synthèse jointe à notre bulletin. Attention : la gendarmerie maritime fera des contrôles.

Le port se met aussi en état de fonctionner au mieux cet été.

Le CLUPP* a été désigné, il vient de solliciter une réunion avec Jean Louis OLIVIER pour préciser son fonctionnement, nous en reparlerons dès que possible dans le cadre d'une synergie d'action et de moyens avec l'AUPAR.

Le budget primitif du port enregistre des lignes pour des études de faisabilité de projet. Sauf problèmes particuliers nous pouvons espérer qu'ils seront utilisés pour l'aménagement du chenal du curé en catways et d'une aire de stockage à terre.

Sur Ré, nous avons fait bloc avec les autres associations nautiques membres URCAN* pour rappeler aux élus nos attentes : une compétence « port » à la CDC*, des mouillages organisés sans attendre le SMVM* et une gestion active des opérations de dévasage avant qu'il ne soit trop tard : Fier d'Ars, Goisil, Loix, chenal du Curé.

Il en est de même au niveau du département où nous sommes actifs avec l'UNAN CM* contre : Filières de Maleconche, trop près de la côte, SRDAM*, projet de taxe de mouillage en aire marine protégée, quotas pour la seule pêche de loisir. La présence de l'AUPAR et sa contribution à l'UNAN CM de 3€ par adhérent est un très bon investissement pour défendre nos droits.

Tout le monde comprend que face aux orientations stratégiques maritimes données par l'Europe et par le ministère de l'Écologie et de l'Environnement et aux besoins de financements associés, il nous faudra tous être unis, solidaires et prêts pour être acteurs aussi et ne pas tout subir !

Pour cela, il faudra aussi trouver du sang neuf pour le fonctionnement des associations, l'AUPAR n'y échappera pas ! Aussi, nous faisons appel aux candidatures du plus grand nombre d'entre vous. Rejoignez-nous au conseil d'administration et au bureau pour permettre de pérenniser notre action.

Enfin, notre section SNSM* a besoin de nous « plaisanciers » Aidons-la en lui faisant un don à retourner « Journée SNSM 2015 – BP 22 – 17590 Ars en Ré, avec l'enveloppe jointe. Votre don ouvre droit à déduction fiscale de 66%.

Bonne lecture de ce bulletin, merci de noter les dates de nos festivités et à très bientôt.

Très cordialement

Jean Claude PERIN

VIE DE L'ASSOCIATION



Assemblée Générale samedi 8 août 2015 : Elle sera exceptionnellement mixte pour vous proposer la modification de nos statuts et du règlement intérieur.

Appel à candidature : Nous faisons appel à vos candidatures pour nous rejoindre au conseil d'administration. N'hésitez pas à nous contacter. Si vous êtes intéressés, nous vous proposerons d'assister à un prochain conseil d'administration.

Aupar.info : Notre nouveau site est en création. Il sera simple, vous y retrouverez l'actualité, notre livre, la météo, nos bulletins, une galerie photo.....Vous pourrez aussi signaler votre adresse mail pour être informé automatiquement d'une mise à jour.

SNSM Dons / Repas : Chaque association nautique sollicitera ses adhérents et tous les plaisanciers pour venir en aide à nos sauveteurs bénévoles de la SNSM Ile de Ré entre juin et le 23 juillet 2015. Voir courrier URCAN joint. L'URCAN assurera la maîtrise d'œuvre de cette journée avec toutes ses associations membres dont le CNAR et l'AUPAR pour Ars en Ré. SVP, merci d'adresser votre don avec le bulletin de soutien et l'enveloppe ci joints, cela nous permettra de les remettre à la SNSM le 25 juillet lors d'une soirée paella organisée à leur profit à Saint Martin de Ré. Inscrivez-vous rapidement aussi pour ce repas, ou CNAR et AUPAR réserveront 2/3 tables ; coût du repas 15€ au profit de la SNSM. Nous sommes limités à 200 places maxi pour « Ré » Les dons transmis ouvrent droit à réduction fiscale de 66% pour les contribuables.

Fête du Port et de la Sardine Samedi 13 juin 2015 : Elle débutera vers 15h : tombola, chants marins, promenade avec « Fantômas » stands associatifs, buvette, défilé de vieux gréements, musique sur la Jonque, dégustation d'huîtres, pommes de terre, accras et bien sûr de sardines grillées. Tous les bénévoles seront les bienvenus pour ouvrir les huîtres, vider les sardines, les griller... Venez nous rejoindre..... Vêtements marins de rigueur : marinières, vareuses..

COMMUNICATION AUPAR et Travaux avec l'URCAN et L'UNAN CM

Messagerie mail : Nous vous tenons informés de l'actualité « plaisance » au plus près de son calendrier via vos adresses mail. Les mails sont adressés en copie cachée. Si vous ne recevez rien, c'est que nous n'avons pas votre adresse mail, ou que celle que nous avons est erronée ! Si vous souhaitez ce service, merci d'adresser un simple mail pour le signaler à aupar.ars@gmail.com avec votre nom et prénom. Nous vous ajouterons aussitôt sur notre liste de diffusion.

Parc Naturel Marin : Le décret de création du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a finalement été signé le 4 avril dernier par Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie.

Ce PNM vise à préserver les milieux concernés et à trouver un juste équilibre entre biodiversité et activités socio-économiques. Il veut renforcer le partenariat terre-mer pour préserver la quantité et qualité de l'eau, pour rétablir l'écosystème conchylicole, à promouvoir la pêche professionnelle et les activités aquacoles en respect des écosystèmes marins.

Il consacre l'intérêt pour le milieu maritime de façon à impliquer chacun dans sa préservation. Il s'étend sur 700 km de côtes et trois départements et au large, jusqu'à 50m de fond. Il sera gouverné par un conseil de gestion de 72 membres financé par l'Etat représentant l'ensemble des acteurs, La plaisance y sera représentée grâce à l'UNAN CM seule représentante « plaisanciers » qui a obtenu 4 postes, 2 titulaires et 2 suppléants au lieu de 2 (1+1) initialement prévus. Département, Région et Etat y siègeront aussi bien sûr. Les collectivités seront invitées à cofinancer les projets !

SMVM : Nous avons alerté les élus sur ce dossier qui piétine depuis 2011 ! Il ne faut pas attendre sa parution annoncée en 2017 voire 2018 pour entreprendre des projets nécessaires comme l'aménagement en catways du chenal du Curé à Ars ou les opérations de dévasage.. Nous avons insisté aussi pour la mise en place d'une compétence CDC sur les ports rétais et pour construire ensemble un projet « port durable » pour Ré. Agir pour ne pas avoir à réagir !

Taxes mouillages en Aire Marine Protégée : Nous étions très nombreux à avoir signé l' « appel pour que la mer reste libre » et à s'opposer au projet de taxe de mouillage en aire marine protégée. Ce front de la communauté nautique a contribué à ce que le projet de loi voté par les députés en première lecture soit modifié par la Commission des lois du Sénat. L'article 18A qui instaurait la taxe de mouillage a été supprimé. Ce nouveau projet va être débattu à partir du 26 mai au Sénat pour un vote le 2 juin après-midi. Pendant les débats, de nouveaux amendements peuvent être présentés rien n'est terminé, restons vigilants ! PNM oblige !

Division 240 : « règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance » Elles s'appliquent depuis le 1^{er} mai 2015. Quatre objectifs ont conduit à sa révision : Simplification et clarification du document – Adaptation aux dernières évolutions observées dans la plaisance et amélioration des textes - Rendre cohérent les moyens de communication vers les CROSS avec la zone de navigation fréquentée – Responsabilisation des pratiquants. Vous trouverez joint la liste de ce qui a changé et celle du matériel d'armement et de sécurité obligatoire selon les 4 types de navigation : BASIQUE – CÔTIER – SEMI-HAUTURIER (nouveau) et HAUTURIER.

PORT

Conseil portuaire du 8 avril : C'était le dernier avant intégration du CLUPP, consacré surtout à la présentation du budget primitif.

Aire de carénage : Nous devons absolument maîtriser les rejets des opérations de carénage des professionnels « cassérons » et des « usagers » pour des vases conformes. Des travaux seront réalisés sur les aires de carénage et un nouveau règlement d'utilisation devrait être proposé.

Dévasage : Reprofilage du chenal d'accès au port en cours.



**AMP Aire Marine Protégée*

**CDC Communauté de Communes Ile de Ré*

**CLUPP Comité Local des Usagers du Port de Plaisance*

**PNM Parc Naturel Marin*

**SMVM Schéma de Mise en Valeur de la Mer*

**SNSM Société Nationale de Sauveteurs en Mer*

**SRDAM Schéma de Développement de l'Aquaculture Marine*

**UNAN Union Nationale des Associations de Navigateurs. CM Charente Maritime*

**URCAN Union Rétaise des Clubs et Associations Nautiques*

PLANNING FESTIVITES

- 13 juin 2015 : Fête du port et de la sardine
- 18 juillet 2015 : Pique-nique sur le Banc du Bûcheron l'AUPAR offrira huîtres et vin blanc
- 25 juillet 2015 : Journée SNSM à St Martin de Ré, nous réserverons des tables, inscrivez-vous...Vite svp
- 8 août 2015 : AG AUPAR mixte à 10h suivie de son repas sur le port, inscrivez-vous vite svp et venez nombreux à l'AG
- 3 et 17 août 2015 : Pique-nique sur le banc du Bûcheron, l'AUPAR offrira huîtres et vin blanc
- 13 au 18 septembre 2015 : Accueil de Défi Voile Découverte au port nature
- 16 au 21 septembre 2015 : Grand Pavois



AUPAR (Association des Usagers du Port d'Ars en Ré BP 22 17590 Ars en Ré

Association déclarée selon la loi du 1^{er} juillet 1920 - n° 22- publiée au JO du 31 mai 1989